

DEMANDE DE COPIES INTEGRALES OU D'EXTRAITS D'ACTE DE L'ETAT CIVIL**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

Etes-vous ? le titulaire de l'acte son conjoint son père/ sa mère son fils / sa fille
 autre lien (à préciser) ... son représentant légal
 son mandataire (dans ce cas, adresser une copie du mandat) autorisé par le procureur (joindre copie de l'autorisation)
 avocat ou notaire. Votre mandant est-il : le titulaire de l'acte son conjoint son père/ sa mère

Etes-vous concerné par l'adoption : OUI NON

Vos coordonnées : Nom- Prénom : _____
 Rue et numéro _____
 C.P. Ville _____

tél :

e-mail

fax

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTE DE L'ETAT CIVIL

ACTE DE NAISSANCE ou de **DECES** (1) Référence de l'acte : _____

Nom : _____
 (Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénoms : _____

Date de l'événement : ____/____/____

Lieu : _____

Département : _____

Nom du père : _____ **Renseignements obligatoires en cas**

Prénoms du père : _____ **de demande de copies intégrales ou**

Nom de la Mère : _____

Prénoms de la mère : _____ **d'extraits d'acte de naissance avec filiation**

ACTE DE MARIAGE Référence de l'acte : _____

Date du mariage : ____/____/____

Lieu du mariage : _____

Département : _____

Epoux : Nom : _____

Prénoms : _____

Nom du père : _____ **Renseignements obligatoires en cas**

Prénoms du père : _____ **de demande de copies intégrales ou**

Nom de la mère : _____

Prénom de la mère : _____ **d'extraits avec filiation d'acte de naissance**

Epouse : Nom : _____

Prénoms : _____

Nom du père : _____ **Renseignements obligatoires en cas**

Prénoms : _____ **de demande de copies intégrales**

Nom de la mère : _____

Prénoms : _____ **d'extraits avec filiation d'acte de naissance**

NOMBRE D'EXEMPLAIRES DEMANDÉS :

Copie intégrale

Extrait avec filiation

Extrait sans filiation

Préciser obligatoirement l'usage auquel est destiné le ou les document(s) : _____

Veuillez signer votre demande.

SIGNATURE :

AVERTISSEMENT

- 1) Les services administratifs ne peuvent exiger des copies intégrales ou des extraits qu'à titre exceptionnel. Dans la plupart des cas la production d'un livret de famille, d'une carte nationale d'identité ou d'une fiche d'état civil suffit. Celle-ci peut être établie par le service demandeur ou le maire au vu du livret de famille, de copies ou d'extraits d'actes de l'état civil (naissance, mariage, décès) ou de la carte nationale d'identité (art. 2 et 3 du décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 modifié).
- 2) Une copie intégrale (1) consiste en la reproduction fidèle de l'acte avec toutes les mentions. L'extrait regroupe l'identité de l'intéressé résultant de l'analyse de l'intégralité de l'acte de l'état civil et les dernières mentions concernant sa vie et sa situation familiale (décès, dernier mariage, divorce...). S'il contient la filiation de l'intéressé l'extrait s'appelle extrait avec filiation (1).
- 3) Sauf en cas de mariage (2) ; la durée de validité des copies intégrales ou extraits n'est pas limitée (art. 13-1 du décret n° 62-921 du 3 août 1962 modifié).

(1) Ces documents sont délivrés à la condition que le requérant précise les noms et prénoms usuels des parents de la personne que l'acte de l'état civil concerne (art. 9 et 11 du décret du 3 août 1962 modifié).

(2) En vue d'un mariage (art. 70 du code civil) : 3 mois pour un acte délivré en France, 6 mois s'il a été délivré à l'étranger.